

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

Séance du 9 novembre 2015

L'an deux mille quinze le neuf novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

Présents: MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT, GACHON, HERITIER, DEROSSY, CHASSAIGNE André, BARRY, COMBRIS, POURCHER, DELAPORTE, GRAEL-BOIVIN, MENAGER, CAMBRAY, MONTALBANO.

Absente : Mme ALCALAY-RIOUX

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

Travaux de L' EPHAD :

François CHASSAIGNE, Maire, ouvre cette séance en faisant le compte rendu du Conseil d'administration de L'EPHAD auquel il vient d'assister avec André CHASSAIGNE, président du CA, ainsi qu'Huguette GACHON, adjointe, et Josiane COMBRIS, conseillère municipale, siégeant toutes deux au CA de l'EHPAD..

Il explique que, alors que l'Agence Régionale de Santé a pour sa part validé sa part de financement, soit 800 000 €, Jean-Luc COUPAT a annoncé au conseil d'administration de l'EHPAD que le Conseil Départemental ne verserait pas la subvention attendue pour la réalisation des travaux, alors que 190 000 € était attendu de la part de cette collectivité.

De manière à ce que cette annonce tardive ne remette pas en question le projet, le directeur de l'EPHAD va donc solliciter une aide supplémentaire de l'ARS.

Il n'en reste pas moins que le Président du Conseil Départemental doit, malgré le fait que sa collectivité ne participera pas au financement du projet, autoriser le démarrage des travaux, en tant qu'autorité compétente.

Sollicité officiellement depuis le 1^{er} octobre 2015, le Conseil Départemental a jusqu'au 1^{er} décembre 2015 pour donner son accord, sans quoi le CA de l'EHPAD considèrera que le Conseil Départemental s'oppose à ce projet de rénovation.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Vu le courrier en date du 06/10/2015 de Monsieur le Préfet présentant le projet de SDCI du département du Puy-de-Dôme ;

Considérant que les conseils municipaux doivent être consultés et émettre un avis sur ce schéma dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier susvisé ;

Considérant que le projet de Monsieur le Préfet consiste à créer une communauté de communes sur l'arrondissement d'Ambert se substituant aux sept existantes ;

Après débat, le conseil municipal de Saint-Amant-Roche-Savine fait part de ses regrets concernant :

- Le délai imparti, trop court pour prendre le temps de la réflexion et proposer d'autres solutions garantissant une prise en compte des problématiques rurales que rencontrent notamment la commune de Saint-Amant-Roche-Savine
- Le manque de volonté de l'Etat de mettre en place une réelle concertation avec les communes pour choisir sereinement la meilleure organisation intercommunale sur le territoire d'Ambert.
- La difficulté de l'Etat de donner des informations précises sur les conséquences financières, mais aussi humaines et organisationnelles, de ce projet de fusion des communautés de communes.
- L'absence d'informations sur les conséquences, notamment financières, relatives aux compétences qui ne pourraient être reprises par le nouvel EPCI.
- Le fait que la commune de Saint-Amant-Roche-Savine passera de 3 délégués à 1 seul dans le cadre de la future intercommunalité et que, de ce fait, sa représentativité sera moindre.
- Le fait, qu'une fois de plus, ce projet favorisera le cumul des mandats. En effet, ce seront les maires, ou les adjoints, qui se retrouveront aux commandes des futurs EPCI dont la taille et les compétences allouées nécessiteront pourtant un pilotage par des élus n'ayant pas d'autres responsabilités.
- La philosophie même de cette réforme qui conduira inéluctablement à éloigner le citoyen des prises de décisions.

Après en avoir délibéré, et compte tenu que :

- la commune de Saint-Amant-Roche-Savine n'est pas en mesure de proposer un projet alternatif répondant aux critères fixés par la loi (nombre d'habitants, présence d'un bassin d'emploi parmi ceux d'Arlanc et d'Ambert)
- qu'elle est donc contrainte de donner au plus vite un avis favorable si elle ne veut pas freiner les discussions cruciales sur les modalités de mise en place d'une nouvelle communauté de communes à l'échelle de l'arrondissement, qui semble inéluctable.

Le conseil municipal de Saint-Amant-Roche-Savine émet un avis favorable au projet de la SDCI.

DETR 2016 :

Le Conseil décide de déposer une demande de travaux pour l'aménagement de la salle des fêtes et charge Roland Heritier, adjoint, de réunir la commission des travaux afin de définir le programme à réaliser, qui peut être subventionné par l'Etat à hauteur de 30%.

Eclairage Public :

Suite à la mise aux normes de l'éclairage public, la commune doit faire installer des compteurs dans tous les hameaux, certains étant jusque-là facturés forfaitairement.

Face au surcoût engendré par cette mise aux normes, mais aussi aux réflexions sur les économies d'énergie, une réflexion s'impose pour définir le nouveau plan d'éclairage.

Une réunion publique sera organisée le 27 novembre à 18 h 30 en mairie, avec la participation de Monsieur Daniel Rousset, représentant l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes.

Modification de statuts de la communauté de communes du Haut-Livradois.

Le Maire indique au Conseil municipal que le Conseil communautaire réuni le 30 septembre 2015 a adopté à l'unanimité les modifications des statuts de la communauté de communes à savoir :

La prise en compte de deux nouvelles compétences :

- La méthanisation dans le cadre du développement des énergies renouvelables,
- L'équipement numérique des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes,
CHARGE le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Gérance du Savine: renouvellement de la convention:

Tout d'abord, le maire rappelle à Anthony Menager, gérant, qu'il ne peut participer aux débats. Il fait part au conseil des demandes de la commission chargée du suivi de la gérance ; suite aux différentes rencontres avec les gérants, il donne connaissance des réponses apportées concernant les menus et l'ouverture du restaurant.

Il rappelle que ces derniers demandent que la nouvelle convention soit signée pour 5 ans et décide de passer au vote ; à la majorité des voix (11 pour, 1 contre, 1 abstention), le conseil accepte de signer une nouvelle convention au 1er janvier 2016 pour une durée de 5 années, dénonçable avec un préavis de 6 mois.

Les termes exacts de la convention seront établis d'ici la fin de l'année.

Tarifs communaux:

Le Conseil Municipal décide de fixer à 2% l'augmentation des tarifs communaux pour 2016.

- tarif concessions perpétuelles : 67€ le m2.
- tarif salle des fêtes :

Public	Salle complète	Salle buvette (uniquement)
Particulier St-Amant	106,00 €	53,00 €
Association St-Amant jeunes mineurs savinois	gratuit	gratuit
Particulier, Association hors St-Amant	215,00 €	106,00 €
Nettoyage	53,00 €	30,00 €

- Jardin communal : 36 euros payable annuellement.
- Loyer + charges bureau parlementaire : 2 556 €/an.
- Loyer + charges bureau infirmiers : 1 488 €/an.
- De même, les loyers des appartements communaux sont augmentés de 2% et les provisions sur charges sont réajustées en fonction des coûts réels payés en 2015.

Questions diverses :

- La foire de la Ste catherine aura lieu le dimanche 29 novembre.
- Le conseil décide de la fermeture de la décharge communale.